« Bien-être au sein de l'école »

En début d'année, dans chacune des classes de 1ère, une information est réalisée au sujet du harcèlement. Cette information est l'occasion de :

- réaliser une activité de cohésion de groupe-classe
- définir le harcèlement,
- expliquer son fonctionnement,
- distribuer et expliquer la fiche de signalement (qui permet de libérer la parole plus facilement). Elle permet de nous informer de qui a besoin d'aide. Les élèves peuvent la compléter pour eux-mêmes ou pour quelqu'un d'autre s'ils constatent un problème de harcèlement,
- expliquer l' « harcèlomètre » (qui permet de conscientiser les comportements),
- expliquer la méthode du groupe d'entraide que nous mettons en place quand il y a harcèlement.

En cas de harcèlement nous utilisons la méthode du Groupe d'Entraide, préconisée par l'Université de la Paix de Namur

- Le harcèlement étant par nature un phénomène de groupe, l'objectif de la méthode est de défaire l'effet de groupe en ré-individualisant chacun de ses membres et en le rendant actif.
- Avec l'accord de la victime, un éducateur invite et gère une réunion en présence du/des harceleurs et des témoins. La victime n'est pas présente à cette réunion. L'objectif est de susciter l'empathie de toutes les personnes présentes, ce sera le levier principal vers un changement positif.
- Les personnes présentes à la réunion sont invitées à rechercher et à proposer individuellement une action positive qu'ils pourraient réaliser pour que la victime se sente mieux dans l'école. Ils deviennent acteurs de la résolution du problème et se placent en position de réparer/créer du positif autour de la cible.
- L'éducateur encourage et soutient les jeunes, prend note des propositions de chacun, fixe un rdv individuel la semaine suivante avec chaque membre du groupe d'entraide et évaluera comment la semaine s'est passée pour eux et s'ils ont réussi à mettre en place leur proposition.
- L'éducateur revoit la victime la semaine suivante pour vérifier l'évolution de la situation.
- Si des problèmes subsistent, l'éducateur revoit la/les personne(s) concernée(s) en individuel. Si les problèmes sont réglés, il invite à poursuivre dans ce sens et vérifie régulièrement si tout est en ordre. Il reste disponible si besoin.
- La mise en place du Groupe d'Entraides n'empêche pas que des sanctions soient prises, si les actes commis ne respectent pas le règlement (coups, insultes discriminatoires, …).
- Cette méthode est efficace mais pas infaillible. Elle nécessite que le jeune soit preneur.

Quand un groupe d'entraide est mis en place, l'ensemble des professeurs de la classe en est informé. La demande leur est faite d'apporter une attention particulière à la victime et de faire

stopper tout acte potentiellement préjudiciable envers elle. Les professeurs sont également informés dès que l'action du Groupe d'Entraide a porté ses fruits.

Quand des problèmes au sein d'une classe de 1ère ou de 2ème nous sont rapportés par les professeurs, nous réalisons des animations de cohésion.

a. **Modalité de signalement :** Prévenir un éducateur oralement ou par écrit
b. **Les étapes** sont décrites ci-dessus
c. **Délais maximum de traitement de la demande** : 10 jours d'ouverture d'école.
d. **Personne relais** : un éducateur.